



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 100345

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés auxquelles se trouvent confrontés des exploitants agricoles, producteurs de lait, après la mise en place d'une baisse du prix du lait par le groupe Lactalis. Cette baisse de prix largement supérieure à l'ADL (aide directe laitière) ne fait qu'aggraver la situation financière des producteurs qui demandent que les recommandations du CNIEL soient prises en compte. Tenant compte de ces éléments, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour donner aux agriculteurs producteurs de lait une réponse de nature à les rassurer quant à l'avenir de la filière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur les inquiétudes des producteurs laitiers relatives à la baisse du prix du lait. Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière le 26 janvier 2006 fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait pour 2006. Sur la base de cet accord, la baisse du prix du lait à la production, a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière (ADL). Pour mémoire, l'ADL avait représenté en 2005 un montant de 573 millions d'euros, soit 23,65 euros par 1 000 litres de lait. Ce montant sera environ de 35 euros par 1 000 litres en 2006. Le 12 juillet 2006, l'interprofession laitière a validé cet accord sur le prix du lait, accord que l'ensemble des industriels laitiers s'est engagé à respecter. Cet accord fournit à la filière laitière une visibilité appréciable et permet à cette filière d'ouvrir la réflexion sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100345

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7417

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9803